

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 11 FEVRIER 2021**

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN et le onze février à dix-huit HEURES et trente MINUTE, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M Michel HUGONNET

Présents : Mrs Michel HUGONNET, Gérard FONTES, Pierre LOCATELLI, Emmanuel GROTTTO, Bruno BLAISE, Philippe COSTES, Xavier FONTANIÉ, Mmes Anne-Sophie KALIS,

Excusés : RAMOND Roxane (procuration Mme Anne-Sophie KALIS), Sabine NOEL (procuration M Gérard FONTES), Séverine AMIEL

Secrétaire Philippe COSTES,

**Date de la convocation** : Le 05 février 2021

**1 COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 JANVIER 2021**

Monsieur Le Maire soumet le compte rendu de la séance du 08 Janvier au Conseil municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2 MODIFICATION DELIBERATION RESTAURATION DES VITRAUX DE L'EGLISE SAINT MARTIN DE PALLEVILLE**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21-6°,  
Vu le code de la commande publique,  
Vu le décret n°2020-893 du 20 juillet 2020 portant relèvement temporaire du seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux et de fournitures de denrées alimentaires,  
Vu le rapport d'analyse des offres en date du 10 décembre 2020,  
Vu l'avis consultatif émis par la commission le 10 décembre 2020,

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal que la Commune de PALLEVILLE (81700) a décidé de faire restaurer les 18 vitraux de l'Église Saint-Martin.

Le montant de ces travaux de restauration a été estimé à 68 000 euros HT environ. Les travaux sont décomposés en deux tranches qui seront exécutées respectivement en 2021 et 2022 comme suit :

- Tranche 1 : 2021 : 8 vitraux ;
- Tranche 2 : 2022 : 10 vitraux.

Une consultation ayant pour objet la conclusion d'un marché public de travaux a été menée par l'envoi d'une lettre de consultation adressée à plusieurs entreprises sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de la commune.

M. Le Maire présente au Conseil le rapport qui, d'une part, retrace le déroulement de la procédure menée depuis l'envoi de la demande de devis et, d'autre part, expose l'analyse des offres. Il indique que les membres de la commission compétente en matière de marchés publics se sont réunis pour analyser et donner un avis sur les offres le 10 décembre 2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil, d'adopter le contenu de ce rapport et d'attribuer le marché public de travaux à l'entreprise LEOCADIE, dirigée par Mme Léocadie LEHAGRE, située 17 rue Rembrandt, à

## COMMUNE DE PALLEVILLE

Toulouse (31100) dont l'offre s'élève à la somme de 47 010 euros\*(\* l'attributaire ayant le statut d'autoentrepreneur, il bénéficie de la franchise de TVA en application de l'article 293 B du CGI.)

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :

-**APPROUVE** le rapport d'analyse des offres.

- **ATTRIBUE**, sur la base du rapport, le marché public de travaux pour la restauration des 18 vitraux de l'Eglise Saint-Marin à PALLEVIELLE à l'entreprise LEOCADIE, dirigée par Mme Léocadie LEHAGRE qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant total de 47 010 euros\* décomposé comme suit :

- Tranche 1 : 18 940 euros\* ;
- Tranche 2 : 28 070 euros\*.

### **3 DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21-6°,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n°2020-893 du 20 juillet 2020 portant relèvement temporaire du seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux et de fournitures de denrées alimentaires,

Vu le rapport d'analyse des offres en date du 10 décembre 2020,

Vu l'avis consultatif émis par la commission le 10 décembre 2020,

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal que la Commune de PALLEVILLE (81700) a décidé de faire restaurer les 18 vitraux de l'Eglise Saint-Martin.

Le montant de ces travaux est de 47 010 euros\* décomposé comme suit :

- Tranche 1 : 18 940 euros\* ;
- Tranche 2 : 28 070 euros\*.

Une subvention pourrait être demandée au Conseil départemental et au Conseil régional.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les travaux et sollicite une subvention auprès du Conseil départemental et du Conseil régional.

Le plan de financement serait le suivant :

- Subvention du Conseil départemental (16 vitraux): 11 613€ HT
- DETR 2019 (2 vitraux) : 3 033€HT
- Subvention de la Région Occitanie (18 vitraux) : 14 103€ HT
- Participation communale (18 vitraux) : 18 261€ HT

Le Conseil municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à cette décision

### **4 COMPTE DE GESTION M14 ET M49**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les comptes de gestion de la Commune et du service de l'Eau et Assainissement.

## COMMUNE DE PALLEVILLE

Aucune remarque ni observation ne sont à formuler pour ces comptes de gestion établis par le Percepteur de Puylaurens, Trésorier de la Commune. Ils sont donc adoptés à l'unanimité

### **QUESTIONS DIVERSES**

Discussion su l'OAP. Des précisions seront demandées à Mmes JERRIGE du CAUE et MARBOT CCLRS lors des réunions du 23 et 24 février.

<b>Prénoms et NOMS</b>	<b>Signatures</b>
Michel HUGONNET	
Gérard FONTES	
Philippe COSTES	
Emmanuel GROTTTO	
Séverine AMIEL	
Bruno BLAISE	
Xavier FONTANIÉ	
Anne-Sophie KALIS	
Pierre LOCATELLI	
Roxane RAMOND	
Sabine NOEL	